Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260309-DB152026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 9 mars 2026

Date de convocation : 2 mars 2026
Date d'affichage : 2 mars 2026

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.
Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET – Mme Morgane THIEUX LAVAUR - M. Christian NAUDIN – Mme Elisabeth PUILLANDRE - Mme Manuéline HARRIVEL - M. Pierre NORMANT - M. Patrick COAT - Mme Sylvia GUELOU - Mme Delphine NEDELEC – Mme Ludivine LEMARCHAND - M. Hubert COZ
Absents excusés ayant donné procuration : M. Benoît QUEFFEULOU (procuration à Mme NEDELEC), Mme Antinéa FAMEL (procuration à Mme GUELOU), Mme Jocelyne LE MAGOAROU (procuration à M. COZ)
Absente : Mme Annaig ETIENNE
Secrétaire de séance : M. Patrick COAT

DELIBERATION 15/2026
AVENANT N°2 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Annule et remplace la délibération n°04/2026 du 21 janvier 2026

Par délibération du 28 avril 2025, le conseil municipal a décidé de retenir le groupement AUPE (mandataire - architecte), EICE (thermie, électricité, fluide…), ACS (structure), ACOUSTIBEL (acoustique) en tant que maître d'œuvre du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire.

Le présent avenant au contrat a pour objet des travaux supplémentaires rendus nécessaires par un relevé complémentaire des bâtiments et le traitement informatique des données récoltées par un autre prestataire.

Montant des travaux tels que définis dans le devis signé initial : 190 880 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 13 734.76 € HT

Montant des travaux supplémentaires (avenant n°2) : 13 900 € HT

Montant total après avenants (HT) : 218 514.76 € HT

Entendu l'exposé de Mme la Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à La majorité (2 votes contre : M. COZ, Mme HARRIVEL, 4 abstentions Mme LE MAGOAROU, Mme NEDELEC, Mme LEMARCHAND, Mme LE MAGOAROU)

DECIDE les travaux supplémentaires tels qu'exposés ci-dessus

AUTORISE Mme la Maire à signer cet avenant

Pour extrait conforme,
La Maire,